

le condamné serait prêt à payer, il serait trop tard. Il peut ainsi satisfaire sa conscience, mais pour la loi humaine il est trop tard.

J'en connais quelque chose, monsieur l'Orateur. Tous les jours, lorsque des hommes sont arrêtés, quand ils sont condamnés, ils regrettent ce qui a été fait. Ils sont toujours prêts à remettre ce qu'ils ont volé, mais il est trop tard dans ce temps-là. C'est le principe énoncé par le député de Jacques-Cartier. Mais on ne peut pas procéder par analogie. Dans l'espèce, il n'y a pas eu arrestation ni conviction, et tout a été payé avant que l'on se plaigne de lui. Tous les jours la chose se présente devant nos tribunaux correctionnels, un dénonciateur se plaint d'une transaction; il prétend qu'il y a eu faux prétexte, fraude. Que fait le magistrat dans ce cas-là? Il n'émane pas de mandat d'arrestation; il fait venir l'individu dont on se plaint, et lui demande des explications, et s'il y a débat quant à la transaction, le magistrat pose définitivement la question et dit à l'individu: il y a eu malentendu entre vous, vous avez obtenu certaines choses sous de faux prétextes, êtes-vous prêt à les remettre? mais certainement répondra cet individu. Après cela, est-ce que le savant député pourrait obtenir un mandat contre celui dont il se plaint et qui n'avait pas l'intention de voler. Jamais, et c'est le cas de tous les jours. Montréal est un grand centre judiciaire, le plus grand de notre pays. Il s'y fait un grand nombre de dénonciations et de plaintes. Il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait intervention de la justice, et le magistrat se fait un devoir de régler ces sortes de choses sans arrestation.

Le député de Jacques-Cartier a déclaré que la maison de M. Lanctôt avait été peinturée à trop bon marché. Où est la preuve de cela? Est-ce que nous n'avons pas, au contraire, la preuve au dossier, que pleine et entière valeur a été remboursée? Que la somme payée par le député de Richelieu est le montant reconnu par des hommes déintéressés, des hommes de l'art, qui ont déclaré que le montant payé était amplement suffisant pour rembourser ce que le Gouvernement avait avancé, et même plus. Mais disons qu'il n'y a pas eu plus.

Je mets en doute les affirmations de ces messieurs de la gauche; c'est la vérité des faits qu'il faut pour convaincre. Nous sommes ici pour exercer notre jugement et faire appel à notre expérience. Or, peut-on conclure comme on l'a prétendu qu'il y a eu vol Non? Nous sommes armés pour la lutte et nous pouvons la soutenir avec nos amis de la gauche, car nous avons autant d'expérience qu'eux. La preuve légale qui est devant nous n'établit pas les accusations portées. Certes, après avoir entendu surtout le discours si éloquent prononcé cet

M. LAFORTUNE.

après-midi par l'honorable ministre de la Justice, il ne peut subsister aucun doute. Quel homme de talent, quel homme supérieur! Il a démontré que l'indépendance du Parlement n'avait pas été violée. Il l'a démontré d'une façon aussi claire, aussi péremptoire que deux et deux font quatre.

L'honorable député de Terrebonne n'est pas assez avancé dans son droit pour détruire une pareille démonstration. L'honorable député de Jacques-Cartier seul pourrait tenter de détruire cette démonstration sans pourtant jamais réussir.

Je dis que lorsque ces messieurs viennent faire des accusations de malversation, de vol, de fraude, ils ne sont pas sérieux. Ils nous ont avoué que c'était l'honorable ministre de la Marine qu'il voulait atteindre. Cela nous donne la mesure de la sincérité, de la franchise que le député de Terrebonne a mis dans cette déclaration.

L'honorable député de Jacques-Cartier a prétendu que Pagé et Champagne avaient conspiré. Disons que cela est vrai. Donc, M. Lanctôt est coupable. Mais pourquoi a-t-il conspiré? On n'a pas prouvé qu'il y avait récompense pour lui. Or, le crime est toujours précédé d'un motif de gain, d'intérêt ou de profit que le criminel doit ou espère retirer de son acte. Quel intérêt avait donc le député de Richelieu de conspirer? On ne conspire pas pour le seul plaisir de conspirer, cela ne se fait pas, monsieur l'Orateur.

L'honorable député de Grenville (M. Reid) est resté surpris de l'accusation portée contre lui. Il était furieux. Pourtant c'est une petite affaire, une affaire de rien quand il s'agit de lui. Mais chez les autres c'est une affaire considérable. On lui a demandé vingt fois parlez-nous donc de la gazoline. La gazoline ne lui plaisait pas. Il a dit qu'il avait payé ce qu'il avait eu, parce qu'il n'admet pas qu'il ait eu quelque chose du Gouvernement. Il a été même jusqu'à dire: Vous avez tort de m'accuser, de me chercher chicane, moi qui lui ai donné une valeur d'à peu près trois mille dollars. Qu'il est donc généreux de donner ainsi trois mille dollars à un gouvernement libéral. A qui va-t-il faire croire cela qu'il a donné trois mille dollars pour un chemin de fer dans lequel il n'avait pas d'intérêts.

Voilà encore un personnage dont il faut prendre la déclaration sous bénéfice d'inventaire. Un homme qui fait la guerre au ministre de la Marine, qu'il accuse de vol et de pillage. Il est même allé jusqu'à dire au premier ministre: Prenez garde, ne nommez par M. Brodeur à la cour suprême, ce serait une disgrâce.

Comme l'a si bien dit le ministre de la Justice, nous sommes ici les députés, siégeant comme des juges dans cette affaire. L'enquête préliminaire qui se fait devant le magistrat, a été faite devant le comité. Cinq hommes ont été chargés de faire l'en-